

1. Les suites du plan espagnol.

1.1. L'affaire du 1^{er} juin.

Le 1^{er} juin cependant, le Sénégal suspend sa coopération avec Madrid. Officiellement parce que, lors du rapatriement la veille de 600 migrants ayant atteint les Canaries, des mauvais traitements avaient été employés. Lors de leur embarquement en avion, les policiers leur affirment qu'ils seront emmenés en Espagne continentale. Après l'envol, les migrants se rendent compte de la supercherie. Certains d'entre eux protestent. Les agents n'hésitent pas à utiliser la violence. Le gouvernement espagnol fournit aux Sénégalais « *des explications et même un rapport* » le 2 juin, d'après ce que déclare le secrétaire d'Etat espagnol aux affaires étrangères, Bernardino León Gross¹. Selon le ministre sénégalais de l'Intérieur, Ousmane Ngom, le gouvernement espagnol a fourni des explications sur ce qui s'était produit durant le rapatriement que le gouvernement sénégalais a accepté comme « *suffisantes* »². En outre, toujours selon le ministre, « *nous avons demandé des garanties pour la poursuite de notre coopération - notamment pour les sénégalais encore dans des centres de rétention en Espagne - pour que tous leurs droits soient respectés* ». Le secrétaire d'Etat Gross en est à ce moment à sa troisième visite au Sénégal depuis le 23 mai. Mais l'objectif suivant dans le dispositif espagnol sera le Mali.

La coopération pourra donc reprendre. Entre le lundi 19 et le samedi 24 juin, 189 Sénégalais sont rapatriés à partir du royaume des Bourbons³. Selon le journal *Wal Fadjri*, le gouvernement de Dakar aurait même demandé aux Espagnols de procéder dorénavant à ces rapatriements avec plus de discrétion. Message semble-t-il entendu puisque, selon *El Pais*, les rapatriements se font désormais de nuit pour éviter la présence des médias⁴.

1.2. Réunion le 6 juin.

Le mardi 6 juin, des hauts fonctionnaires issus d'une vingtaine de pays européens et africains se réunissent à Dakar. Y sont également présents l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La réunion se termine le jour même alors qu'elle aurait dû se prolonger jusqu'à mercredi. Un plan d'action – initié par le Maroc et l'Espagne et appuyé par la France – est adopté dans la soirée. Il préconise des actions « *rapides et tangibles* » dans les pays d'origine, de premier accueil et de destination. Il plaide pour une « *coopération judiciaire et policière entre les États contre la traite des êtres humains et contre les filières d'immigration clandestine* »⁵. A ce titre, il préconise un « *renforcement* » des capacités de contrôle des frontières des pays de transit et de départ ainsi qu'une « *amélioration* » de la formation des services de contrôle et leur dotation en équipements adéquats.

En outre, il s'agit d'équiper les États africains de bases de données numérisées et de systèmes d'alerte précoce inspirés des modèles européens,

sur les activités des organisations criminelles de passeurs. Le Plan propose aussi la création d'un observatoire euro-africain de la migration. A côté de ces mesures répressives, on trouve des déclarations de principe sur « *une amélioration* » de la coopération économique et « *un développement* » du commerce dans les pays d'origine, afin de mettre sur pied des projets « *générateurs d'emplois* » tels l'agriculture, l'artisanat, le tourisme ou encore la pêche. En outre, il préconise des appuis techniques aux migrants souhaitant développer des projets dans leur pays d'origine et « *l'élargissement* » des filières universitaires et techniques en coordination avec les besoins du secteur privé des marchés africains et européens.

1.3. Réunion 7 jours plus tard : priorité au sécuritaire.

Le 13 juin, se retrouvent à Nouakchott des experts venus de France, d'Italie, d'Espagne, de Libye, de Grèce, du Portugal, de Mauritanie, du Maroc, du Mali, du Niger, et du Sénégal. La rencontre vise à « *débattre des filières d'immigration et de la fraude documentaire ainsi que sur la nécessaire harmonisation des textes* », a déclaré Patrick Nicoloso, l'ambassadeur français dans la capitale mauritanienne. En outre, l'objectif est de « *favoriser les échanges d'informations entre les pays concernés en toute sécurité juridique* ». Selon le diplomate, les pays doivent disposer « *d'atouts nécessaires pour combattre* » l'immigration clandestine, qualifiée de « *fléau entretenu par des organisations criminelles* »⁶. Le ton sécuritaire, déjà présent lors de la réunion de Dakar, y est là aussi affirmé.

1.4. Octroi d'un crédit au Sénégal et à la Mauritanie.

Mais les pays africains impliqués dans le dispositif espagnol n'entendent cependant pas y prendre part gratuitement. Le 16 juin, après réunion du Conseil des Ministres, le gouvernement de Madrid accepte donc de concéder un crédit au Sénégal et à la Mauritanie. Pour le premier, il s'élève à 20 millions dont la durée d'amortissement est de 25 ans. Concernant la seconde, le prêt est de 10 millions. Ils serviront à un projet d'électrification d'une région avec 4000 habitations dotées de systèmes solaires simples. Mais comme le fait remarquer Tomás Bárbulo, « *les rapatriements ne commencent que trois jours après que le Conseil des Ministres ait approuvé le crédit* »⁷.

1.5. La réunion du 20 juin et ses suites.

Le mardi 20 juin, les huit pays qui avaient adhéré au plan espagnol – entériné comme prévu par l'Agence européenne des frontières – se réunissent à Madrid pour fixer les modalités d'exécution du plan. Les pays en question sont Chypre, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Lettonie, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. Selon « *une source* » anonyme citée par le quotidien marocain *L'Economiste*, « *il s'agit de voir dans quelle mesure les moyens demandés, humains (spécialistes en filières ou documents de voyage...) et matériels (patrouilleurs, hélicoptères...), peuvent être mobilisés. Qui, quoi, comment, sous les ordres de qui* »⁸. Dans les jours qui suivent, on

assiste au déploiement d'une « *armada* » pour reprendre l'expression du journal mauritanien *Le Quotidien*, au large des côtes mauritaniennes et sénégalaises. Un navire de surveillance espagnol accoste à Nouadhibou (extrême nord-ouest de la Mauritanie). Il dispose de « *matériel très performant permettant de suivre le mouvement des embarcations empruntés par les clandestins* »⁹. Un hélicoptère et des canots rapides renforcent les capacités du bateau. Trois autres bateaux et un avion viendront vite consolider le dispositif¹⁰. Frontex met 1,3 million d'euros dans l'opération. Celle-ci s'inscrit dans la suite de l'instauration des patrouilles conjointes hispano-mauritaniennes en mai. Objectif : la surveillance des îles Canaries¹¹.

Mais il y a plus. Selon le journal mauritanien *Le Soleil*, les Espagnols ont installé à Nouadhibou « *un camp d'accueil des réfugiés rapatriés des îles Canaries ou interceptés par la Mauritanie avant d'être renvoyés chez eux, notamment au Sénégal et au Mali* »¹².

1.6. Objectif Mali.

Depuis l'indépendance de ce pays en 1960, la coopération avec Madrid s'était surtout cantonnée dans le domaine de l'enseignement. L'Espagne n'y avait même pas ouvert d'ambassade. Le secrétaire d'Etat Gross se rend donc le jeudi 22 juin à Bamako pour une visite de 24 heures, où il rencontre le Premier ministre Ousmane Issoufi Maïga. Une séance de travail s'ouvre. Y prennent part le secrétaire d'Etat espagnol, le ministre malien des Affaires Etrangères et de la Coopération Moctar Ouane ainsi que le ministre de la Sécurité intérieure et de la Protection civile, le colonel Sadio Gassama, de l'ambassadeur du Mali en France, Mohamed Salia Sokhona, des conseillers des ministères des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, de l'Administration territoriale et des collectivités territoriales, de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ainsi que de la Justice¹³. Un accord de principe est trouvé : un cadre légal devra être élaboré, qui inclura non seulement des éléments de coopération policière, mais aussi économique, particulièrement agricole. Plus concrètement, il s'agira d'activer un accord sur la gestion des migrants signé en janvier 2003. Mais les Espagnols entendent ne pas se presser comme ils l'avaient fait avec le Sénégal, afin d'éviter ce qui s'est produit le 1^{er} juin. Cela ressort des propos du Premier ministre malien¹⁴. Gross annonce en outre l'ouverture d'une ambassade et d'un Bureau d'Etudes Economiques à Bamako.

1.7. Pendant ce temps ...

Le lundi 3 juillet, un groupe d'environ 50 à 70 personnes tente le passage dans l'enclave espagnole de Melilla, en franchissant la clôture de six mètres de haut. Forces de l'ordre espagnoles et chérifiennes interviennent. Le bilan est de trois morts. Un cadavre est tombé du côté espagnol et les deux autres du côté marocain. On assiste de nouveau à un jeu de ping-pong entre Madrid et Rabat quant aux responsabilités. Le préfet de Melilla José Fernandez Chacon déclare, concernant le migrant dont le corps a été

retrouvé dans sa juridiction, que « *plusieurs hypothèses sont envisagées mais la première est celle d'un décès par balle* »¹⁵. Il ajoute que « *la Guardia Civil n'utilise pas ce type d'armes* » dans cette zone, mais seulement des armes anti-émeutes¹⁶. Quant au Maroc, il affirme n'avoir eu recours qu'à des tirs de sommation. Peu de temps après, la gendarmerie marocaine découvre 18 cadavres de migrants (certaines sources parlent de 21¹⁷ voire de 26¹⁸) sur une plage d'El Ayoun, chef-lieu du Sahara occidental. Parmi eux, deux femmes. Tous morts noyés en tentant d'atteindre les Canaries suite au naufrage de leur embarcation. Sept survivants, dont deux Gambiens et deux Ghanéens, ont réussi à atteindre la côte à la nage. L'embarcation avait à son bord 37 personnes : des compatriotes gambiens et ghanéens, mais aussi des Guinéens et des Sénégalais. Le 7 juillet, un bateau est recueilli près des Canaries : 2 cadavres à son bord.

2. Migrations, développement et fuite des cerveaux.

2.1. Lien entre migrations et inégalités.

On peut pointer une tendance : la question de l'immigration peut de moins en moins être pensée indépendamment des problèmes structurels dans les relations Nord-Sud. Le titre du rapport présenté le 7 juillet par le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan « *Migrations internationales et développement* » est explicite¹⁹. Le lien entre migrations et inégalités est établi clairement : « *L'attrait exercé par les emplois bien rémunérés dans un pays prospère est un moteur puissant des migrations internationales* ». En outre, « *cet attrait a grandi au fur et à mesure que les écarts de revenus entre pays continuaient de se creuser. Cela est vrai non seulement des écarts importants qui vont en grandissant entre pays à revenu élevé et pays à faible revenu, mais aussi des écarts entre pays en développement dynamiques et pays en développement peu dynamiques* ».

Une nuance est mise, qui nous permet de mieux comprendre ce lien : « *Au départ, l'aggravation de la pauvreté n'entraîne pas directement une augmentation des migrations : les plus pauvres n'ont généralement ni les moyens de s'offrir une migration vers un autre pays ni la possibilité de courir les risques d'une telle entreprise. Les migrants internationaux sont souvent plutôt issus de foyers à revenu moyen* ». Il décrit le mécanisme qui s'ensuit : « *Toutefois, lorsqu'ils sont installés à l'étranger, ils aident leurs amis et leur famille à suivre la même voie et, partant, font baisser les coûts et les risques, permettant ainsi à des plus démunis, même si ce n'est pas aux plus pauvres, de suivre le mouvement* ».

2. 2. Fuite des cerveaux.

Un autre élément pointé par le rapport est ce que d'aucuns appellent la « *fuite des cerveaux* » : « *présentées par pays de naissance, les données montrent que 56 % des migrants hautement qualifiés présents dans les pays de l'OCDE sont originaires de pays en développement. Les estimations du nombre de personnes très instruites nées dans tel ou tel pays et vivant dans*

un pays de l'OCDE indiquent qu'une forte proportion de la population active très qualifiée de certains pays pauvres vit à l'étranger ». Les estimations portent sur la période 1990-2000 et sur les migrants de 25 ans ou plus ayant fait des études supérieures. On peut lire qu' « *entre 33 et 55 % des ressortissants hautement qualifiés de l'Angola, du Burundi, du Ghana, du Kenya, de l'île Maurice, du Mozambique, de la Sierra Leone, de l'Ouganda et de la République Unie de Tanzanie se sont établis dans des pays de l'OCDE* » . En outre, « *ce chiffre dépasse 60 % en ce qui concerne Haïti, les îles Fidji, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago* », et concernant la Guyane, il atteint 83 %. Citons une imprécision du rapport : il n'indique pas où les personnes ont fait leurs études. En tout cas, concernant l'Algérie, on constate que la fuite des cerveaux, limitée auparavant à ceux qui avaient fait leurs études à l'étranger, concerne maintenant aussi ceux qui les ont faites dans l'ancienne colonie française²⁰. En outre, l'OCDE répertorie dans ses Etats membres près d'1,4 million d'Africains titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur²¹. Le nombre d'expatriés africains diplômés a augmenté de 113 % entre 1990 et 2000 et représentent près d'un tiers de l'émigration totale²².

Ce qui est particulièrement « *préoccupant* » c' est l'émigration des travailleurs qualifiés du secteur médical et de la santé. « *Près de 20 % des infirmières et des sages-femmes formées en Afrique subsaharienne travaillent dans des pays de l'OCDE* » peut-on lire dans le rapport ONU. En outre, comme le souligne l'OMS, « *Dans les pays développés, l'augmentation des problèmes de santé chroniques parmi les populations vieillissantes et le vieillissement des personnels eux-mêmes ont entraîné une demande toujours croissante de personnels de santé. L'attraction des salaires plus élevés dans les pays industrialisés et le caractère dissuasif des mauvaises conditions de travail dans les pays d'origine conduisent des milliers d'agents de santé chaque année à aller chercher du travail à l'étranger* »²³. Selon Philippe Perdrix, « *il y a plus de médecins originaires du Malawi dans la ville anglaise de Manchester que dans tout le Malawi* ». La France compterait quant à elle plus de 7000 médecins d'origine algérienne, dont 2000 dans la région de Paris. Et ce alors que selon l'OMS, 36 sur les 46 pays africains souffrent d'une pénurie aiguë, c'est-à-dire qu'ils ne disposent pas du minimum de 2,5 soignants pour 1000 habitants²⁴. La pénurie est estimée à 817 992 médecins, infirmières et sages-femmes²⁵. Notons que ces 36 pays – dont le Maroc et les anciennes colonies belges – constituent la majorité des 57 pays vivant cette pénurie aiguë²⁶.

L'unique compensation de ce phénomène est l'envoi d'argent par la diaspora au pays. Dans le cas du Mali, pour la seule année 1995, c'est la somme de 86,8 milliards de francs CFA (167 millions de dollars US) qui a été envoyée par ceux que l'on appelle les Maliens de l'Extérieur. Pour le premier semestre 1996, ce serait 66 974 000 000 de francs CFA²⁷ (128 millions). Selon la Banque mondiale, pour l'année 2005, ce serait 167 milliards de dollars qui seraient parvenus au continent africain, soit plus de deux fois le montant de l'aide internationale. Le chiffre ne prend pas en compte les circuits informels. Ce qui ferait augmenter ce montant de 50 %, donc le porterait à 232 milliards²⁸. « *Mais, comme le souligne Philippe Perdrix, pour pouvoir faire*

fructifier et valoriser cette manne, l'Afrique doit pouvoir compter sur ses bras et sur ses têtes »²⁹. Ce genre de solidarité permet de réduire tant soit peu les formes de pauvreté les plus extrêmes. Mais il ne s'attaque nullement à la pauvreté comme phénomène structurel et permet encore moins l'organisation d'un mode de développement indépendant.

3. La conférence euro-africaine de Rabat : « dialogue de sourds » ?

3.1. Près de 50 pays présents, ainsi que l'Onorevole Frattini.

La conférence euro-africaine s'ouvre dans la capitale marocaine le lundi 10 juillet. Elle est baptisée « La migration et le développement ». L'intitulé fait penser au rapport des Nations Unies rendu public trois jours plus tôt et confirme l'évolution. Elle a été voulue par une Espagne dont nous avons déjà souligné le rôle dans le processus d'externalisation de la politique d'asile européenne. Du côté africain, nous avons le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, les trois Guinées, le Libéria, la Libye, le Mali, avec le ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine Oumar Hamadoun Dicko, la Mauritanie, avec le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Ahmed Ould Sidi Ahmed et celui de l'Intérieur Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, le Niger, le Nigeria, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, représenté par le ministre des Affaires Etrangères Raymond Ramazani Baya ³⁰, le Congo-Brazzaville, le Sénégal, représenté par le ministre des Affaires Etrangères Cheikh Chidiane Gadio, le ministre de l'Intérieur et le ministre du Développement durable Mamadou Sidibe, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

Du côté européen, il y a l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, représentée par le ministre de la Coopération au Développement Armand De Decker, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, les Etats baltes, la Finlande, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Irlande, le Grand Duché de Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Tchéquie, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse. La Commission Européenne est bien sûr représentée par Franco Frattini et par Benita Ferrero-Waldner (issue de l'Österreichische Volkspartei, Commissaire aux Relations Extérieures et Politique Européenne de Voisinage). Du côté des observateurs, il y a Peter Sutherland, représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour les migrations, Jean-Marie Cavada, président de la Commission des Libertés Civile, de la Justice et des Affaires Intérieures. Il y a le PNUD, la CNUCED et le HCR en la personne de son responsable Antonio Guterres. Mentionnons la présence du Mexique, de l'Ukraine et de la Russie, représentés par leur ambassadeur au Maroc et du Conseil des Ministres de l'Intérieur arabes .

3.2. Optique sécuritaire et absence de l'Algérie.

Notons que l'Espagne est représentée par près trois ministres, deux secrétaires d'Etat : Miguel Angel Moratinos (Affaires étrangères), Alfredo Pérez Rubalcaba (Intérieur), Jésus Caldera (Affaires sociales), Bernardino León Gross et Leire Pajin (Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale). Nous pouvons ajouter le président du gouvernement autonome des Canaries Adan Martin. La France y est représentée par quatre ministres : Philippe Douste-Blazy, le controversé Nicolas Sarkozy, Catherine Colonna (Affaires européennes) et Brigitte Girardin (Coopération au Développement et Francophonie). La présence du deuxième cité a ses répercussions : sont présents à ses côtés Michel Gaudin, le Directeur Général de la Police Nationale et Patrick Stefanini, secrétaire général du Comité Interministériel « Contrôle de l'immigration ».

Mais il y a aussi un grand absent : l'Algérie. Celle-ci avait annoncé son refus de participer dès avril. Deux raisons semblent l'expliquer. Premièrement, les très mauvaises relations avec l'hôte marocain. Citons la pomme de discorde du Sahara occidental. Le 21 mai 2005, à l'occasion du trente-deuxième anniversaire du Front Polisario, le président Abdelaziz Bouteflika avait adressé un message où il réaffirmait son soutien au droit des Sahraouis à l'autodétermination. Cela avait entraîné l'annulation du sommet de l'Union du Maghreb Arabe prévu à Tripoli les 22 et 23 mai ainsi que de la visite à Rabat du Premier ministre algérien Ahmed Ouyaha à Rabat prévue pour la mi-juin³¹. Plus récemment, en octobre 2005, le Maroc a qualifié l'attitude vis-à-vis des migrants de l'Algérie – qui avait pourtant fait preuve d'un certain zèle – de « *laxisme* ». Deuxièmement, la différence d'approche des migrations. Alger reproche à l'Union européenne son approche sécuritaire et son manque d'effort pour venir financièrement en aide aux pays africains³². De façon plus générale, l'ex-colonie française cherche à affirmer plus clairement son indépendance et à diversifier ses partenariats, notamment ses partenariats énergétiques. Si, comme nous l'avons vu, l'Algérie est moins intéressante que le Maroc dans le dispositif sécuritaire européen, son absence n'en est pas moins perçue comme « *un grand problème* » pour reprendre les termes d'un responsable espagnol³³.

Il est vrai que les choix de MM. Sarkozy, Douste-Blazy, Moratinos et Frattini le montrent : « *la dimension sécuritaire a pris le pas sur les attentes d'un continent qui était en droit d'espérer mieux* », comme le souligne Benhamed Mohammadi³⁴. Ils ont donné priorité à la lutte contre « *les filières mafieuses qui contrôlent l'immigration illégale entre l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Europe* »³⁵. L'on retrouve cette logique de pénalisation des problèmes sociaux, si souvent à l'œuvre en politique intérieure. Statewatch parle de « *sophismes* » (*fallacies*) concernant cette conférence. Les Européens entendent en effet renforcer leur « *coopération* » selon leur optique quelles que soient « *les conséquences dramatiques* » de celle-ci³⁶. Structurellement, le rapport de force est inégal. Au plan économique mais aussi au plan militaire : le parapluie OTAN qui abrite l'UE offre bien des commodités. Il faut préciser d'ailleurs que le 7 avril l'Alliance Atlantique s'était réunie à Rabat avec les sept pays membres du Dialogue méditerranéen, dont le Maroc. Celui-ci, aux côtés de l'Algérie et d'Israël, a été autorisé à prendre

part à l'opération « Active Endeavour », lancée par l'OTAN en Méditerranée après les attentats du 11 septembre. L'opération implique des patrouilles maritimes de surveillance, notamment sur le détroit de Gibraltar³⁷. Là aussi, les préoccupations sécuritaires ont primé sur toute autre considération ... Et là aussi ces pays se retrouvent cantonnés dans un rôle de mercenaires pour le compte des Occidentaux.

Mais il y a aussi une différence d'état d'esprit. Comme le constate Gaston Aimé Woi-Mela, membre de la délégation ivoirienne, « *les Européens savent ce qu'ils veulent. Nous les Africains, on navigue à vue* »³⁸. Bref, la question est posée par Emilie Rive dans *L'Humanité* : « *L'Europe veut-elle agir sur les causes des migrations ?* ». Qui sont, comme le souligne le ministre délégué aux Affaires Etrangères Taïb Fassi-Fihri, « *la pauvreté, les pandémies, les sécheresses, les conflits armés et la précarité* »³⁹.

3.3. Des patrouilles, mais pas de camps externalisés.

On peut se souvenir du point presse du 23 mai par l'Onorevole Frattini et Mme Fernandez de la Vega annonçant un train de mesures. Parmi celles-ci, la mise en place d'un système de patrouilles de surveillance. C'est dans la suite de ces décisions que s'étaient réunis à Madrid le 20 juin les pays participant à ce plan. Comme le souligne Renwick McLean, « *après les promesses initiales qu'il serait opérationnel fin juillet, les responsables espagnols disent maintenant que l'objectif est la fin août* »⁴⁰.

Mais parmi les autres mesures annoncées ce 23 mai figurait l'installation de deux « centres d'accueil » temporaires pour migrants refoulés, l'un en en Mauritanie et l'autre au Sénégal. Selon l'ambassadeur du Maroc à Paris Fathallah Sijilmassi, ces camps externalisés ne sont pas à l'ordre du jour de la conférence⁴¹. On peut supposer qu'une fois encore, cette idée de camps de parcage a provoqué des crispations ...

3.4. L'immigration choisie de M. Sarkozy.

Chef de file d'une droite où se côtoient orléanisme, populisme boulangiste et admiration des Etats-Unis, Nicolas Sarkozy s'est fait l'avocat d'une « *immigration choisie* » sur le modèle nord-américain. Il est vrai que sur les diplômés qui quittent chaque année le continent africain, les USA en accueillent 32 %. En outre, 70 % des résidents d'origine africaine au pays de l'Oncle Sam sont qualifiés⁴². Le controversé ministre de l'Intérieur français est fort de l'adoption de son « projet de loi relatif à l'immigration et l'intégration » par les deux Assemblées le 30 juin, malgré la mobilisation de la société civile. Il déclare à la conférence : « *L'immigration zéro est un mythe dangereux. Il est temps de parler clair : l'Europe n'a pas vocation à être repliée sur elle-même, à s'ériger en forteresse. Mais je n'accepte pas non plus le discours extrémiste des partisans de l'immigration sans limite* ». Il s'agira, sur le modèle états-unien, d'une immigration qui devra répondre aux besoins de l'économie et de la société du pays d'accueil. Parmi ceux-ci, pallier l'usure et les déficiences des systèmes éducatifs et sanitaires. Mais comme l'écrit

Benhammed Mohammadi, « *cette migration sélective a décapité les ressources humaines des pays émetteurs* »⁴³. Nous avons en effet déjà pu voir ce que cela implique pour un secteur comme la santé ...

3.5. Les préoccupations de l'Europe.

L'Europe vient donc animée de deux préoccupations. La première est sécuritaire, avec une certaine xénophobie sous-jacente. « *Les mesures préconisées par le bloc européen convergent vers un renforcement des dispositifs de surveillance pour freiner les mouvements d'immigrés avant leur arrivée dans les territoires d'accueil* », peut-on lire dans l'éditorial du 17 juillet de *La Gazette du Maroc*. Dans une interview accordée à *L'Humanité*, Giusto Catania, député de la Gauche Unitaire Européenne – Gauche Verte Nordique, souligne que cela perpétuera le « *processus de militarisation de la Méditerranée et de l'Atlantique* », qui doit être pensé en lien avec celui supervisé par l'OTAN sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Ce qui implique, comme le dit Hicham Rachidi (Migreurop), que « *l'Europe va gérer les frontières de l'Afrique* »⁴⁴. En témoigne déjà l'existence de ces patrouilles hispano-mauritaniennes. La seconde est utilitariste, avec cette idée d'une immigration choisie sur le mode états-unien.

Face à cela, « *une Afrique qui ne cesse de se faire 'bouder' sur ses légitimes revendications d'une plus forte implication des pays riches du Nord dans l'aide au développement et dans la lutte contre la pauvreté* ». Les pays africains ont déjà eu toute l'année écoulée pour constater à quel point les promesses annoncées au G8 en juillet 2005 n'avaient pas été tenues, tant concernant la dette que le commerce international et l'aide au développement⁴⁵. On peut remarquer qu'elles avaient été faites sous la présidence de M. Blair, celui-là même qui a introduit l'externalisation dans l'agenda européen ... Et qui n'a pas daigné se présenter à la conférence de Rabat, préférant déléguer Geoff Hoon, son ministre aux Affaires Européennes.

S'agit-il, comme se le demande *L'Humanité* et comme l'affirme *La Gazette du Maroc* d'un « *dialogue de sourds* » ?

4. Redéfinition du mécanisme de contrôle des frontières.

Le 19 juillet sont rendus publics plusieurs documents de la Commission européenne concernant la politique d'immigration.

Parmi ceux-ci figure un document de travail des services de la Commission accompagnant la Proposition de règlement du parlement européen et du Conseil établissant un mécanisme pour la création d'équipes de réaction rapide aux frontières et modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil en ce qui concerne ce mécanisme⁴⁶.

4.1. Avant l'instauration de Frontex.

L'effacement des frontières entre pays européens a entraîné le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'UE. Cela implique que « *dans chaque État membre, les autorités nationales responsables du contrôle et de la surveillance des frontières extérieures effectuent ces missions pour le compte des partenaires et en assument la responsabilité* ». Ces tâches sont :

- * les contrôles aux frontières (c'est-à-dire les vérifications et la surveillance aux frontières) ;
- * les vérifications aux frontières, soit les contrôles aux points de passage frontaliers ;
- * la surveillance des frontières, soit les contrôles en dehors des passages et des heures d'ouverture, « *en vue d'empêcher les personnes de se soustraire aux vérifications aux frontières* » ;
- * la vérification de deuxième ligne (qui consiste en la « *vérification supplémentaire pouvant être effectuée en un lieu spécial à l'écart de celui où toutes les personnes sont soumises à des vérifications* »).

Mais ce travail de surveillance, « *de clôture* » pour reprendre l'expression de Gérard Noiriel⁴⁷, demande des moyens et une coopération accrues. L'objectif est fixé en décembre 2001, dans la conclusion n° 42 du Conseil européen de Laeken. On peut lire : « *Le Conseil européen demande au Conseil et à la Commission de définir les mécanismes de coopération entre les services chargés du contrôle des frontières extérieures et d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait être créé un mécanisme ou des services communs de contrôle des frontières extérieures* ».

Le 7 mai 2002, la Commission émet au Parlement et au Conseil une communication où elle préconise la mise en place d'un mécanisme de concertation et de coopération et d'une instance commune pour la gestion de la coopération entre les États concernant les frontières extérieures. Le 13 juin le plan pour la gestion des frontières extérieures prévoit :

- * la mise en place d'un groupe d'experts spécialisés dans certains domaines qui pourraient être envoyés pour des missions de formation et de conseil dans les pays tiers ;
- * la constitution d'une unité de réaction rapide pour porter assistance à sa demande à un État membre en cas de crise ;
- * la création d'unités communes destinées à soutenir les autorités nationales ou locales de contrôle.

4.2. Frontex et ce que préconise la Commission.

Le règlement n°2007/2004 qui instaure Frontex remplace ce mécanisme par deux modalités d'intervention aux frontières extérieures. La première « *prévoit la coordination d'opérations conjointes et de projets pilotes sur le modèle de ceux réalisés dans le cadre du plan de gestion des frontières extérieures et qui font partie de l'activité normale de l'agence* ». La deuxième « *permet à l'agence d'apporter son assistance opérationnelle et technique à un ou plusieurs États membres confrontés à une situation difficile* ». Mais selon le texte, ce système montre « *des insuffisances liées d'une part, à l'absence de cadre définissant les modalités d'intervention rapide face à des événements*

imprévus et d'autre part la question des pouvoirs conférés aux gardes-frontières qui interviennent sur le territoire d'un autre État membre ».

L'objectif sera donc l'organisation de ce cadre juridique. Coordonné au niveau européen, il doit permettre la mise en place d'un dispositif qui viendra en aide aux autorités nationales sans s'y substituer. Quelles formes les interventions prendront-elles ? Les services de la Commission penchent pour la création d'un corps européen de garde-frontières (« *la réponse la plus efficace* »), qui mettrait la Commission en position de force. Mais « *les obstacles tant juridiques que politiques ne permettent pas de l'envisager à court terme* ». Donc, « *la solution visant à instaurer des équipes d'intervention rapide dans le cadre de l'agence Frontex et à définir le cadre juridique d'exercice de leurs missions apparaît comme étant la plus adéquate* ».

4.3. L'affaire du Francisco y Catalina.

Le 15 juillet, au large des côtes de Malte, l'équipe du bateau de pêche espagnol Francisco y Catalina croise une pirogue avec 51 migrants à son bord. Il y a 42 hommes, 8 femmes et une petite fille de deux ans. Le capitaine réunit son équipage : la décision est prise de leur venir en aide. Mais les autorités de Malte refusent d'accorder l'autorisation d'amerrir. Elles ne veulent pas prendre en charge les migrants. Pendant six jours, le navire sera ancré à une dizaine de kilomètres de la côte, avec l'équipage et les migrants entassés. Certains des seconds cités commencent à tomber malade. L'affaire fait grand bruit et une intense couverture médiatique force gouvernements espagnol et maltais à se répartir la charge du rapatriement. Le 21 juillet, deux avions militaires espagnols embarquent 46 personnes. Les 5 autres restent à la charge des Maltais.

Mais la couverture médiatique de ce drame en a caché un autre, survenu dans cette période. Le 19 juillet, un bateau est à nouveau recueilli près de Fuerteventura : à son bord, le corps sans vie d'un enfant de 7 mois. Durant la période allant du 22 au 30 juillet, ce sont au moins 98 personnes qui ont péri en tentant d'accéder au continent de l'abondance⁴⁸.

4.4. 24 juillet : sit-in devant le HCR à Rabat.

Le 24 juillet, des migrants et des réfugiés subsahariens organisent un sit-in devant le bureau du HCR de Rabat. Ils protestent contre leurs conditions de vie. Comme le souligne le réseau Migreurop dans son communiqué de presse du 27 juillet, « *demandeurs d'asile et réfugiés vivent dans ce pays dans des conditions extrêmement précaires, sans ressources, sans prise en charge sociale et juridique appropriée. Ils sont de surcroît privés en pratique d'un certain nombre de droits fondamentaux minimaux comme l'accès aux soins, l'accès à la scolarité pour les enfants et la liberté d'aller et venir* »⁴⁹. Le communiqué établit un lien entre cette situation et l'externalisation de la politique d'asile européenne : « *Jusqu'ici pays de passage, ou de migration temporaire pour les ressortissants de ses voisins africains, le Maroc est*

contraint depuis quelques années à jouer le rôle de ‘ gendarme de l’Europe ‘ en retenant sur son sol les exilés en route vers le nord. Au nom d’un inéquitable ‘ partage des responsabilités ‘, l’Union européenne, en externalisant sa politique migratoire et d’asile, se décharge sur ses voisins, au sud comme à l’est, des obligations qui lui incombent au regard de ses engagements internationaux, notamment à l’égard des personnes qui ont besoin de protection. Des voisins comme le Maroc, dont les capacités d’accueil et d’intégration sont largement en deçà des besoins des milliers d’exilés qui s’y retrouvent désormais piégés comme dans une nasse dont ils ne peuvent s’échapper ».

Le choix du HCR n’est pas fortuit. Selon Migreurop, « les manifestants de Rabat mettent en cause l’ambiguïté du rôle d’une institution qui contribue à cautionner une situation inacceptable. En prétendant garantir la mise en place d’un système d’asile équitable et efficace dans des pays qui sont loin de disposer des infrastructures nécessaires pour en assumer les implications - et qui n’en ont pas forcément la volonté politique - le HCR sert, de fait, les intérêts de l’Union européenne. Alors que l’Europe accueille de moins en moins de demandeurs d’asile chaque année, la politique du HCR contribue à accentuer ce verrouillage des frontières. Les demandeurs d’asile font les frais de cette externalisation qui trop souvent, comme à Ceuta et Melilla, s’apparente à une véritable guerre aux migrants ».

4.5. Les barbouzes.

Dans une guerre, il y a les militaires et les mercenaires, mais aussi les barbouzes. En dépit des tentatives de ravalement de façade auquel le Maroc a voulu procéder, certaines pratiques demeurent. Des repréailles frappent en effet des participants au sit-in. Le 27 juillet, deux demandeurs d’asile sont arrêtés dans la capitale marocaine avant d’être refoulés à Oujda. Ils avaient participé au sit-in. Le 2 août, c’est Paulin Kuanzambi, réfugié statutaire angolais au Maroc depuis juin 2004, qui est enlevé avec son ami Marcel. Selon l’ATMF, « des personnes prétendant être des journalistes suisses ont téléphoné à Paulin pour une interview. Les deux barbouzes ont emmené Paulin et son ami Marcel dans une voiture bleue de marque Peugeot. Deux autres personnes se sont jointes au groupe et ont demandé à Paulin d’éteindre son portable sous la menace, avant de délester le réfugié Paulin de deux mille dirhams après l’avoir roué de coups »⁵⁰.

5. Le plan espagnol et ses suites.

5.1. Tâche d’huile.

On peut se souvenir que la militarisation des frontières a déjà été appliquée par les Etats-Unis. L’Europe s’y est lancée ces dernières années. Elle est consubstantielle à l’externalisation. Mais l’exemple fait tâche d’huile. En 2005, l’Angola a fait militariser ses frontières.

En début août 2006, c'est au tour du Gabon. Le « petit émirat » de l'Afrique de l'Ouest compte – selon les estimations officieuses de certains de ses fonctionnaires et des organisations internationales – près de 400 000 étrangers installés dans le pays, pour la plupart en situation irrégulière. Sur une population de 1, 330 millions d'habitants. Ils sont souvent d'origine béninoise, togolaise, burkinabé et nigériane. Ils viennent souvent par mer avec des pirogues de fortune. Il arrive parfois que l'une d'elles chavire. Et les morts se comptent alors par dizaines ... Au temps de la prospérité économique (jusqu'à la fin des années 80), il a accueilli de nombreux ressortissants d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ils compensaient le déficit de main-d'œuvre. En outre, ils effectuaient de nombreux travaux que les Gabonais ne voulaient plus faire. Si ce temps appartient au passé, un responsable des services d'immigration gabonais souligne que « *notre pays est riche et il est stable. Alors de nombreux Africains pauvres continuent à vouloir s'y installer, par tous les moyens* »⁵¹.

Le ministre de l'Intérieur André Nba Obame mélange arguments économique set optique sécuritaire : « *Il faut le dire, les clandestins nous causent d'énormes problèmes. Ils exercent une pression considérable sur nos structures de santé, nos écoles, nos logements. Ils sont responsables d'une large part de la criminalité et ils rapatrient chaque année chez eux 400 à 500 milliards de francs CFA [soit 600 à 750 millions d'euros]. L'économie du Gabon ne peut plus se permettre une telle saignée* ». Un discours que l'on retrouve souvent dans une certaine presse. Le problème est que, comme avec l'Union européenne, optique sécuritaire côtoie optique utilitaire. Nombreux sont les policiers qui se plaignent d'un manque de moyens et d'une certaine complaisance de la part des autorités. « *L'immigration clandestine arrange beaucoup de monde* », relève Baba Aboudjac, responsable d'une association d'entraide aux immigrants togolais. « *Il n'y a pas de volonté de l'arrêter car elle profite à l'économie, notamment en pourvoyant les petits boulots dont les Gabonais ne veulent pas* ».

Fort de sa participation à la Conférence euro-africaine à Rabat, le ministre Nba Obame déclare : « *Les pays émetteurs se sont engagés à lutter contre l'immigration sauvage, nous allons donc négocier avec eux des quotas et renvoyer chez eux leurs ressortissants en situation irrégulière* ». Baba Aboudjac rétorque quant à lui : « *Tant que des gens auront faim dans leur pays, rien ne pourra les empêcher de tenter leur chance ailleurs. Autant leur demander de renoncer au paradis* »⁵².

5.2. Jeudi 3 août.

Le jeudi 3 août, c'est près de 150 migrants qui débarquent sur la plage de Tejita (île de Ténériffe) avec des embarcations de fortune, des « cayucos ». Elles sont au nombres de deux, contenant respectivement 106 et 47 personnes, dont six mineurs. Cela porte à près de mille le nombre de gens ayant atteint l'archipel depuis les sept derniers jours. La patrouille hispano-mauritanienne avait provisoirement interrompu ses activités fin juillet. Elle les avait reprises le 1^{er} août.

C'est aussi dans la matinée du 3 août que près de 200 clandestins sont interceptés à Lampedusa. Le 27 juillet, parvient au ministre italien de l'Intérieur Giulio d'Amato une lettre du ministre allemand de l'Intérieur Wolfgang Schaeuble. Il y propose l'envoi d'experts de la police fédérale des frontières à Lampedusa. Ils seront mis à disposition pour une intervention commune comme « *marque de solidarité européenne* »⁵³. En outre, écrit Schaeuble, « *il me semble opportun d'affronter ce défi ensemble avec nos partenaires de l'UE, en impliquant aussi Frontex* ». Il est vrai que le 2 août, trois fonctionnaires européens, un de l'agence Frontex et deux de la Commission, sont arrivés sur l'île italienne. Cette équipe est, selon le ministère de l'Intérieur italien, « *chargée d'analyser la situation des débarquements dans le sud de l'Italie et d'organiser des patrouilles communes en Méditerranée pour la lutte contre l'immigration illégale* »⁵⁴. Ces patrouilles doivent impliquer Italie, Grèce et Malte. Leur mise en place est prévue dans le courant du mois d'août. Selon des déclarations de Franco Frattini à *La Repubblica*, cette mise en place « *sert à un pacte Rome - Tripoli* »⁵⁵. Le matin, d'abord ce sont environ quarante migrants qui ont réussi à débarquer sur l'île. Avant d'être arrêtés par la police. Plus tard, des vedettes repèrent une embarcation en bois avec près de 150 personnes. Tous sont emmenés au centre de Lampedusa.

C'est aussi ce jeudi que le commandant Daouda Diop, porte-parole de l'Etat-major mixte gendarmerie / police / armée sénégalais, annonce le redéploiement du dispositif de lutte contre les migrants. Les lieux de départ se sont déplacés du nord vers le sud du pays suite à la pression militaro-policrière. Précédemment, c'était à partir de Mbour et de la côte Dakar – Saint-Louis. Maintenant, il s'agirait davantage de Ziguinchor (Casamance) et de la zone au sud de cette ville, selon les déclarations du commandant à la Radio publique sénégalaise⁵⁶. Toujours selon lui, ces derniers jours, les brigades de gendarmerie ont intercepté quelques 58 jeunes qui cherchaient à migrer vers l'Espagne. La justification avancée est toujours la même : la lutte contre les passeurs.

5.3. Le Mali, entre Madrid et Caracas.

Le Mali, nous l'avons dit, figure en bonne place dans le projet de dispositif d'externalisation. Le mois d'août connaîtra plusieurs vagues d'expulsions de migrants maliens du territoire espagnol. Une première série a lieu la semaine du 3 août. Ils sont cinquante à être rapatriés par avion à l'aéroport de Bamako-Sénou. La deuxième comprend 62 personnes. Ils arrivent à l'aéroport dans la nuit du 7 au 8 août, à une heure moins le quart, Bamako étant dans le méridien de Greenwich. Dans le hall de l'aéroport, les policiers et les agents du Département des Maliens de l'Extérieur procèdent à l'identification. Le ton monte et quelques uns des rapatriés laissent éclater leur colère. Ils s'attaquent aux vitres du hall et au bureau de police. Les policiers et les agents de l'aéroport les chassent du hall où ils continuent à scander des slogans antigouvernementaux et antioccidentaux. Une fois leur colère extériorisée, ils acceptent de prendre place dans les cars qui les

ramèment en ville. La troisième vague de rapatriés arrive le 9 août. Ils sont quarante. La tension est palpable et un important dispositif policier a été mis en place. Les personnes rapatriées souhaitent rencontrer le ministre des Maliens de l'Extérieur. Celui-ci étant en congé, ils auront un entretien avec le Secrétaire général, ce qui fait baisser la tension. Soulignons que seuls le ministère des Maliens de l'Extérieur, celui de l'Intérieur et l'Agence aéroportuaire sont au courant des rapatriements. Ce qui veut dire que ceux-ci ne sont pas spécialement populaires. Et dans ce contexte il est très inconfortable pour un chef d'Etat ou un homme politique de paraître pour un laquais des Occidentaux ...

De façon plus générale, on peut noter que ces mécanismes de « coopération » mis en place par l'Espagne avec l'imprimatur de l'UE portent atteinte à la souveraineté des pays concernés. Ils impliquent que leurs ports, leurs frontières, leurs eaux territoriales et leur espace aérien soient surveillés par des agents européens. Cela explique sans doute en partie pourquoi le président Amadou Toumani Touré (dit ATT), pour faire contrepoids à cette mise sous contrôle, cherche à se rapprocher des représentants les plus actifs et les plus courageux de la lutte contre le néolibéralisme et l'impérialisme. Le 1^{er} et le 2 août, lui ainsi que le premier ministre Ousmane Issoufi Maïga reçoivent à Bamako le président vénézuélien Hugo Chavez pour une visite de travail. Trois accords sont signés. Ils ont pour but de donner une impulsion au partenariat entre les deux pays, qui s'était déjà manifesté par les 500 000 dollars versés par Caracas à la Banque Malienne de Solidarité et par la création d'une Commission mixte de coopération. Le premier accord porte sur la suppression de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service. Le deuxième implique un mémorandum d'entente entre le Ministère de l'Energie et des Pétroles de la République Bolivarienne du Venezuela et le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali. Chavez se déclare prêt à aider le Mali dans l'exploitation du pétrole, à condition que celui-ci crée une compagnie nationale. Le troisième instaure un programme d'action entre l'Institut des hautes études diplomatiques « Pedro Gual » du Ministère vénézuélien des Relations extérieures et l'organisme similaire du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. En outre, la décision est prise également par le président vénézuélien d'ouvrir un bureau de la Banque de développement économique et social du Venezuela (BANDES) à Bamako afin d'appuyer les programmes de coopération en cours. Les deux parties décident de la tenue de la prochaine session de la Commission mixte de coopération à Caracas au cours du premier trimestre 2007 et de la mise en place d'un mécanisme de suivi de ses recommandations. Au plan international enfin, les deux hommes expriment leur réprobation face à l'agression militaire israélienne et leur solidarité tant vis-à-vis des Libanais que des Palestiniens.

5.4. Reprise de l'offensive espagnole.

Le 7 août, le Premier ministre marocain Driss Jetou et la vice-présidente du gouvernement espagnol, Mme Fernandez de la Vega, s'entretiennent à Rabat.

Y participe également Miguel Angel Moratinos. Sont inévitablement évoqués l'agression militaire d'Israël contre le Liban et la question du Sahara occidental. Mais on parle également d'un accord « *imminent* » de réadmission pour les mineurs d'âge en situation irrégulière en Espagne. De façon plus générale, on peut lire qu'ils se félicitent de la coopération entre les deux pays, que nous avons déjà pu voir à l'œuvre ...

Dans le cadre du programme Frontex, la corvette de la Marine de guerre portugaise *Batista de Andrade* dans la semaine du 14 août au Cap-Vert. La mission doit durer 45 jours. Cet envoi dans une région lusophone est la contribution de Lisbonne à ce programme. Helsinki apporte un avion et Rome un navire et un avion. Madrid doit intervenir avec deux navires et deux hélicoptères ⁵⁷. Le 17 août, le président du gouvernement autonome des Canaries Adan Martin met en cause les moyens de Frontex. Ceux-ci seraient trop « *faibles* » déclare-t-il à la Radio Cardena Ser : ils « *ont été maigres et sont venus trop tard* ». Il avance le chiffre de 16 400 migrants arrivés depuis le début de l'année. Quant aux contributions nationales citée dans le paragraphe précédent, « *cela ne permet pas de surveiller une zone aussi étendue en Afrique où nous savons tous qu'il y a une énorme quantité de personnes qui envisagent de venir en Europe et en Espagne par les Canaries* ». Il exige aussi la mise en place par le gouvernement espagnol d'une cellule de crise impliquant des gens des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Défense, du Travail et des Affaires sociales.

Le 19 août, c'est la réponse du Premier ministre Zapatero. Il annonce une offensive diplomatique. « *Il faut impliquer l'Union européenne et les gouvernements des pays dont vient l'immigration irrégulière qui arrive sur les côtes des Canaries* », a-t-il ajouté en annonçant qu'il mobilisait deux ministres sur le dossier. Il souligne aussi que la vice-présidente Mme Fernandez de la Vega se rendra à Bruxelles et en Finlande pour « *exiger de nouveaux engagements de l'UE devant le phénomène de l'immigration illégale* ». La visite est finalement prévue pour le mardi 29 août. Le 21 août, l'Union Européenne annonce le déploiement de plusieurs patrouilles au large des côtes mauritaniennes. En outre, il est prévu de procéder à une rallonge de budgétaire de plus de trois millions d'euros d'aide au gouvernement espagnol ⁵⁸.

Le 29 août, Mme Fernandez de la Vega se rend à Helsinki où elle rencontre Mme Tarija Harlonen, chef de l'Etat finlandais qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle y appelle à un sommet des pays méditerranéens membres de l'UE sur l'immigration. Elle arrive ensuite à Bruxelles où elle rencontre Mme Benita Ferrero-Waldner, Franco Frattini et le président José Manuel Barroso. La veille, face aux demandes espagnoles, Friso Roscam, porte-parole de la Direction Générale JAI, avait déclaré qu'il n'y avait plus de moyens supplémentaires pour aider Madrid avant 2007. « *Les seules mesures à court terme consisteraient à renforcer le contrôle des eaux internationales avec davantage de patrouilles, mais cela dépend des moyens que veulent apporter les pays membres* », avait-il ajouté⁵⁹. L'Union Européenne accepte de prolonger jusqu'en décembre le dispositif mis en

place dans le cadre de Frontex. De son côté, Frattini s'engage à réclamer davantage de moyens aux Etats membres et entame une campagne dans ce but.

5.5. Objectif Sénégal.

Le 21 août, les ministres de l'Intérieur sénégalais et espagnol Ousmane Ngom et Alfredo Rubalcaba se rencontrent à Dakar. Un accord verbal est trouvé. Un hélicoptère et deux détachements de la Guardia Civil sont mis à disposition par Madrid pour collaborer avec les Forces de Sécurité sénégalaises. L'objectif est l'interception des embarcations de migrants avant qu'elles n'appareillent⁶⁰. De son côté, Ngom réclame de la part de l'UE une aide financière pour le programme REVA, qui vise à promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage. De surcroît, il n'a accepté que verbalement la présence de la Guardia Civil. Le week-end qui a précédé a été particulièrement chargé : ce sont près de 1300 migrants qui sont arrivés sur les côtes des îles Canaries. Ce qui porte le nombre de migrants arrivés depuis le début de l'année à 18 199. La secrétaire d'Etat à l'immigration Mme Consuelo Rumi fait le bilan de la coopération avec les pays du dispositif d'externalisation : « *Avec la Mauritanie nous menons des patrouilles conjointes, il y a des officiers de liaison* », dit-elle lundi matin à la radio Cadena Ser. Par contre, « *avec le Sénégal, nous n'avons pas les mêmes résultats* », et en outre « *les relations ne sont pas ce qu'elles devraient être* », a-t-elle ajouté. L'agacement envers Dakar est perceptible à Madrid. Qui ne fait pas mystère de sa volonté d'accentuer les pressions.

Le 24 août, c'est la rencontre dans la capitale sénégalaise entre Ousmane Ngom et le directeur du Centro Nacional de Inteligencia (CNI) Alberto Saiz ainsi que celui de la Guardia Civil Joan Mesquida. Un accord est signé qui entre en vigueur le jour même. Mais il diffère de l'accord verbal trouvé avec Rubalcaba deux jours plus tôt. Le Sénégal accepte la présence d'une patrouille espagnole, mais qui oeuvrera dans des bateaux sénégalais : ceux de la Gendarmerie, de l'Armée et de la Direction Générale Protection et Surveillance de la Pêche. En outre, un hélicoptère italien du dispositif Frontex participera à ces opérations⁶¹. Le directeur du CNI Alberto Saiz tient à *El Pais* des propos presque révélateurs : « *L'accord ouvre un chemin de coopération, qui au-delà de la crise humanitaire, favorisera des liens plus étroits entre les services de sécurité de l'Espagne et du Portugal* ». Au-delà des problèmes humanitaires – et structurels, mais ils ne sont pas mentionnés –, l'approche sécuritaire domine.

Mais, dans le texte signé par les trois hommes, il n'apparaît nullement que le Sénégal a accepté la présence de bateaux espagnols dans ses eaux territoriales. En fait, il a accepté les patrouilles conjointes sur trois bateaux – les siens – ainsi que sur le bateau italien *Il Diciotti*, amarré à Cadix et appartenant à Frontex. De plus, le navire italien devait se borner à informer les autorités sénégalaises de la présence de cayucos. L'interception devant être une prérogative de Dakar. Il est aussi prévu qu'un officier de liaison sénégalais soit présent au Centre de coordination de Ténériffe, aux côtés des

fonctionnaires européens de Frontex. Les négociations continuent donc, sous l'égide de l'ambassade espagnole à Dakar et avec le Premier ministre Macky Sall. Le 29 août, elles aboutissent à l'acceptation par le Sénégal de bateaux de la Guardia civil⁶². Le 30, l'équipage de la première patrouille part pour les côtes du pays de Léopold Sedar Senghor.

1

Seneweb.com, 3 juin 2006.

² *El Pais*, 2 juin 2006, « *Senegal acepta los explicaciones de Bernardino Leon pero mantiene suspendidas las repatriaciones* ».

3

<http://www.associationsalam.org/infos/index.php?2006/06/29/129-madrid-reprend-les-rapatriements-de-clandestins-vers-le-senegal>

4

El Pais, 27 juin 2006, « *El gobierno repatria en secreto a 189 imigrantes procedentes de Senegal* ».

5

Voir : <http://www.cyberpresse.ca/article/20060606/CPMONDE/606061614/1034/CPMONDE>

6

Voir http://www.e-mauritanie.net/detail_la_une.php?p=2870

7

El Pais, 27 juin 2006, « *El gobierno repatria en secreto a 189 imigrantes procedentes de Senegal* ».

⁸ Voir dans *L'Economiste*, 21 juin :

<http://www.leconomiste.com/article.html?a=71420>.

9

Voir http://www.e-mauritanie.net/detail_la_une.php?p=2900

¹⁰ Voir http://www.e-mauritanie.net/detail_la_une.php?p=2919

11

Voir deux dépêches :

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP80016nouveseiran0

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP80056unepisetcse0

12

Voir http://www.e-mauritanie.net/detail_la_une.php?p=2900

13

Voir dans *L'Essor*, 26 juin 2006, « *Coopération espagnole. Mali, pays prioritaire* »

http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=7882

¹⁴ Voir la dépêche Reuters « *L'Espagne et le Mali s'accordent sur l'expulsion de clandestins* », 23 juin 2006.

15

<http://fr.news.yahoo.com/03072006/290/deux-immigrants-meurent-aux-portes-de-l-espagne.html>

¹⁶ http://www.rfi.fr/actufr/articles/079/article_44835.asp

¹⁷ http://www.jeuneafrique.com/pays/maroc/gabarit_art_afp.asp?art_cle=AFP54436mellistnarg0

¹⁸ Voir la dépêche AFP, publiée dans *Le Soir* du 5 juillet.

¹⁹ Le texte est téléchargeable sur le site de l'ONU. Les coordonnées sont :

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/353/55/PDF/N0635355.pdf?OpenElement>

20

Voir

²¹http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=XIN60026chericsnaxid0

Voir sur *Jeune Afrique*, 29 mai, l'article de Philippe Perdrix « *Votre intelligence m'intéresse* » :

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=LIN28056votreessert0&dos_id=142&dosweb=142

22

Ibidem

23

Voir http://www.who.int/mediacentre/events/2006/g8summit/health_workers/fr/.

24

Voir http://www.who.int/whr/2006/media_centre/06_chap1_fig11_fr.pdf

25

Voir http://www.who.int/whr/2006/media_centre/06_chap1_fig11_fr.pdf.

26

Voir la carte de l'OMS http://www.who.int/whr/2006/media_centre/06_chap1_fig10_fr.pdf. On ne s'étonnera pas de trouver parmi les 21 autres pays l'Irak et l'Afghanistan ...

27

Le Républicain, 11 juillet 2006, « *Immigration clandestine : l'obstination malgré l'interdit* ».

28

Voir

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:20726363~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>

²⁹ http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=LIN28056votreessert0&dos_id=142&dosweb=142

30

Ex-ambassadeur du Zaïre en France, il avait été obligé de démissionner après avoir tué en voiture accidentellement deux jeunes garçons à Nice. Adhérent du Mouvement de Libération du Congo, c'est un proche de Jean-Pierre Bemba.

31

L'Humanité, 23 juin 2005, « *Coup de froid entre Alger et Rabat* ».

32

Le Monde, 11 juillet 2006, « *L'Algérie absente de la réunion est accusée de laxisme par le Maroc* ».

³³ http://www.jeuneafrique.com/pays/algerie/gabarit_art_afp.asp?art_cle=AFP90216leuroelbabo0

International Herald Tribune, 11 juillet 2006, « *50 nations to tackle immigration* ».

34

http://www.lagazettedu maroc.com/articles.php ?r=2&sr=258&n=481&id_artl=10685.

35

Ibidem.

36

Voir <http://www.statewatch.org/news/2006/jul/06rabat.htm>.

37

Voir

³⁸http://www.marocinfo.net/to/index.php?option=com_content&task=view&id=2226&Itemid=99

Le Monde, 11 juillet 2006, « *La première conférence euro-africaine sur les migrations clandestines se réunit à Rabat* ».

39

L'Humanité, 10 juillet 2006, « *L'Europe veut-elle agir sur les causes des migrations ?* ».

40

International Herald Tribune, 11 juillet 2006, « *50 nations to tackle immigration* ».

41

L'Humanité, 10 juillet 2006, « *L'Europe veut-elle agir sur les causes des migrations ?* ».

42

Voir sur « *Jeune Afrique* » :

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=LIN28056votreessert0&dosweb=142&dos_id=142.

43

http://www.lagazettedu maroc.com/articles.php ?r=2&sr=258&n=481&id_artl=10685.

⁴⁴ *Le Monde*, 11 juillet 2006, « *La première conférence euro-africaine sur les migrations clandestines se réunit à Rabat* ».

⁴⁵ Voir *Le Soir*, 15-16 juillet 2006, « *Les promesses de 2005 n'ont guère été tenues* » pour un bref aperçu. Pour une étude plus approfondie des enjeux, voir *Le Monde Diplomatique*, juillet 2005, « *Les faux-semblants de l'aide au développement* » ; novembre 2005, « *Les masques africains de M. Anthony Blair* » ; juin 2006 « *Des créanciers discrets, unis et tout-puissants* ».

46

<http://www.statewatch.org/news/2006/jul/com-border-intervention-teams-sec-954.pdf>

⁴⁷ Lire G. NOIRIEL, « *Réfugiés et sans-papiers. La République et le droit d'asile XIX-XXe siècle* », Paris, Hachette, Collection Pluriel, 1998. Voir en particulier la dernière partie de l'ouvrage « *Vers un nationalisme européen ?* »

48

<http://www.statewatch.org/news/2006/sep/Immigration-analysis.pdf>

49

Voir <http://www.migreurop.org/article928.html>

50

Voir http://www.atmf.ras.eu.org/article.php3?id_article=771

⁵¹

Voir http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP25256legabeniaci0

⁵² Voir

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP80016nouveseiran0

⁵³

La Repubblica, 27 juillet 2006, « *Agenti tedeschi a Lampedusa presto controlli internazionali* ».

⁵⁴

Voir :

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=AFP74736clandeilati0&dos_id=142&dosweb=142

⁵⁵

La Repubblica, 2 août 2006, « *Lampedusa parte la missione dell'UE arrivati i responsabili. Frontex* ».

⁵⁶

Voir :

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_afrique_dossier.asp?art_cle=XIN60026lagenenitse0&dos_id=142&dosweb=142

⁵⁷

Voir : http://www.jeuneafrique.com/pays/cap_vert/gabarit_art_afp.asp?art_cle=PAN60026unnavtrevpa0

⁵⁸

Voir : http://www.e-mauritanie.net/detail_la_une.php?p=3032

⁵⁹

El Pais, 29 août.

⁶⁰

El Pais, 21 août, « *Rubalcaba anuncia patrullas conjuntas con Senegal en los próximos días* ».

⁶¹

El Pais, 25 août, « *Los directores del servicio secreto y la Guardia Civil sellan un pacto con Senegal* ».

⁶²

El Pais, 30 août, « *Senegal acepta a última hora que barcos de la Guardia Civil vigilen sus aguas* ».